



Comment ai-je dépensé mes frais de mandat au premier trimestre 2020 ?

De janvier à mars 2020, j'ai dépensé 9 116 € soit 3 039 € par mois (ce qui représente 57% de l'avance de frais de mandat trimestrielle). Ces dépenses sont stables par rapport au trimestre précédent. Tous mes frais sont justifiés dès le 1er € (je n'utilise pas la tolérance de 150 € sans justificatifs par semaine) et contrôlés par un expert-comptable. Pour ce trimestre, aucune facture n'est manquante.

La répartition des frais par grands postes de dépenses est la suivante :

Les frais liés à la permanence parlementaire (location des lieux, fonctionnement lié) représentent un budget mensuel de 1021 €. Ils sont en légère augmentation par rapport au trimestre précédent en raison du paiement annuel de l'assurance couvrant la permanence.

Les frais de déplacements s'élèvent à 239 €/mois et sont en baisse ce trimestre en raison d'un nombre plus faible de déplacements lors de la période de confinement.

Les frais dits d'hébergement et de repas sont de 254 €/mois. Ce chiffre est en nette baisse pour deux raisons : la baisse du nombre de déjeuners de travail liée à la période de confinement et l'augmentation de la dotation d'hébergement des députés, mise en place fin 2019, qui couvre dorénavant en entier mon hébergement à Paris.

Les frais de communication et documentation s'élèvent à 571 €/mois et sont en nette hausse ce trimestre en raison des frais liés à la consultation citoyenne Le Jour d'Après.



Les frais de représentation et de réception, déjeuners ou dîners où j'invite des partenaires et acteurs de terrain ou de la société civile, sont en baisse à 523 €/mois, et liés à la période de confinement.

Les dépenses diverses sont stables à 309€ par mois et correspondent à la cotisation de rattachement à un groupe parlementaire (cotisation de 300 €/mois).

Les dépenses de personnels sont en légère hausse de 292€ sur le trimestre et correspondent aux frais de formation pour améliorer mes prises de paroles publiques.

